

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
21e séance
tenue le
mardi 28 octobre 1997
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 21e SÉANCE

Président : M. RAE KWON CHUNG (République de Corée)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE (suite)

- a) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite)
- b) LES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/52/SR.21
14 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82347 (F)



/...

En l'absence de M. de Rojas (Venezuela), M. Rae Kwon Chung (République de Corée), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE (suite)
(A/52/139, A/52/284, A/52/347, A/52/447-S/1997/775, A/52/460)

- a) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite) (A/52/480)
- b) LES ENTREPRISES ET LE DÉVELOPPEMENT (suite) (A/52/413, A/52/428)

1. M. OLARTE (Colombie) dit que les pays en développement ont besoin d'un secteur public fort pour tirer profit des occasions offertes par la libéralisation du commerce mondial et la mondialisation du système financier. Les gouvernements doivent créer un contexte favorable en mettant en oeuvre, entre autre, des politiques stables en matière monétaire et financière et en ce qui concerne le change et en prenant des mesures visant à améliorer la répartition des revenus et à libéraliser les règles concernant les capitaux étrangers. Les entrepreneurs des pays en développement doivent être prêts à participer à une économie devenue mondiale qui exige des qualités d'efficacité, de compétitivité et de productivité ainsi que des marges bénéficiaires élevées.

2. Les programmes de privatisation que mettent progressivement en oeuvre les gouvernements des pays en développement nécessiteront un apport de capitaux privés étrangers sous forme, soit de prêts extérieurs au secteur privé, soit d'investissements étrangers directs. Idéalement, les capitaux privés étrangers devraient servir de complément aux capitaux privés nationaux; dans cette perspective, les entrepreneurs des pays en développement doivent être prêts à créer des partenariats stratégiques avec leurs homologues étrangers afin de lancer de nouveaux projets. Les pays en développement ne doivent pas perdre de vue que les investisseurs privés ne sont intéressés que par des projets qui ont un attrait financier et qu'il est donc peu probable qu'ils investissent dans des projets sociaux. Dans les secteurs financier, agricole, industriel et commercial, les entrepreneurs de pays en développement seront soumis à la concurrence sévère de leurs homologues étrangers. Il est donc primordial de prendre les mesures et précautions nécessaires pour faire en sorte que soient transférées aux pays en développement, entre autre les technologies relatives aux procédés industriels et à la gestion administrative, financière et commerciale.

3. En conclusion, la libéralisation et la déréglementation du commerce international et la mondialisation du système financier stimuleront l'économie mondiale, mais, en même temps, elles aggraveront le chômage dans les pays en développement et élargiront le fossé entre nations riches et nations pauvres.

4. Mme DJATMIKO-SINGGIH (Indonésie) exprime les préoccupations de la délégation indonésienne devant la publication tardive des documents concernant le point de l'ordre du jour en cours d'examen. De tels retards désorganiseront le programme de travail soigneusement planifié de la Commission.

/...

5. La délégation indonésienne attache une grande importance au développement industriel de l'Afrique, particulièrement dans le contexte de la mondialisation. Elle est d'accord avec l'analyse figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002) (A/52/480, par. 5). Les mauvais résultats économiques généralement obtenus par l'Afrique sont causés par ses mauvais résultats dans le secteur industriel. Les avantages comparatifs traditionnels de l'Afrique - des ressources naturelles abondantes et une main-d'oeuvre bon marché - ne suffisent plus pour être compétitif; au contraire, les compétences industrielles et les capacités technologiques sont de plus en plus souvent considérées comme les facteurs déterminants de la croissance. À ce propos, la délégation indonésienne soutient les activités de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, qui toutes contribuent à accroître la compétitivité de l'Afrique dans le secteur industriel. Le lancement de l'Alliance est particulièrement encourageant, étant donné le rôle primordial que joue le secteur privé pour revivifier l'économie et promouvoir la compétitivité; cette initiative mérite un soutien vigoureux. Étant donné que l'essor rapide de la mondialisation rend l'effort d'industrialisation encore plus difficile, les programmes et projets mis en oeuvre dans le cadre de la deuxième Décennie de développement industriel doivent être adaptés au contexte nouveau créé par un commerce, des investissements et une technologie qui ont acquis une dimension mondiale.

6. L'orateur réaffirme que la délégation indonésienne soutient fermement l'ONUDI qui continue à jouer un rôle essentiel dans l'industrialisation des pays en développement, particulièrement en Afrique; il faut renforcer encore ce rôle. La délégation indonésienne salue aussi le succès du processus de réforme exécuté par l'ONUDI. Cette organisation est une source utile d'informations, qui est capable de fournir aux pays en développement des analyses impartiales et indépendantes portant sur des questions mondiales, régionales, nationales et sectorielles. L'orateur loue en particulier le rôle que joue l'ONUDI en tant qu'instance de discussions des politiques générales et le soutien qu'elle apporte aux efforts de renforcement des institutions et aux autres formes de coopération technique et d'assistance portant sur le domaine de l'industrialisation. Le processus d'industrialisation créera des compétences technologiques et des capacités nationales qui sont nécessaires au développement de l'Afrique au 21^e siècle.

7. M. YOSHINO (Japon), tout en saluant le rapport du Secrétaire général sur l'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable publié sous la cote A/52/428, dit que la délégation japonaise aurait souhaité y trouver une analyse plus approfondie. Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle essentiel dans le processus de développement qui a lieu dans les pays en développement. Elles créent des emplois, renforcent les industries de soutien des économies en développement et contribuent à la croissance économique générale. Les entreprises saines de petite et moyenne dimension aident à faire en sorte que les exportations d'un pays soient compétitives. Cela est particulièrement important dans les pays en développement dont le marché interne est réduit. Ces entreprises font aussi en sorte que les

investissements étrangers directs et la technologie transférée par les pays industrialisés soient utilisés et répartis correctement dans l'économie locale.

8. Les petites et moyennes entreprises doivent accroître leur efficacité en améliorant leur comptabilité, leur gestion de la production et leur techniques de marketing. En même temps, les gouvernements des pays en développement doivent créer un contexte favorable aux activités des petites et moyennes entreprises. À cet égard, il faut accorder une attention particulière au développement des ressources humaines, y compris la formation en cours d'emploi et la formation professionnelle; aux mécanismes de crédit; à l'établissement du cadre juridique nécessaire, y compris les mécanismes juridiques; à la création d'un contexte macro-économique sain; et à l'encouragement de la recherche fondamentale. Le Japon, qui a traditionnellement mis l'accent sur la mise en place des infrastructures dans le cadre de sa politique de coopération pour le développement, continuera à soutenir les initiatives prises dans ce sens par les gouvernements des pays en voie de développement par l'intermédiaire de son programme bilatéral de coopération pour le développement, et, en particulier, de son mécanisme de prêts en deux étapes et de ses contributions aux institutions multilatérales.

9. Le succès de la Banque Grameen au Bangladesh a prouvé l'utilité du microcrédit. Étant donné que les micro-entreprises se développent en général dans le secteur non structuré et constituent souvent pour les femmes et d'autres personnes désavantagées un moyen de devenir indépendantes, le microcrédit est en train de devenir un outil de plus en plus utile pour bannir la pauvreté. Nouveau membre du Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, le Japon soutient les activités des institutions des Nations Unies qui se consacrent au développement. Il fournit aussi une coopération technique aux institutions de microfinancement des pays en développement par l'envoi de volontaires de l'agence japonaise de coopération internationale.

10. La délégation japonaise est fermement convaincue que l'ONUDI doit déployer des efforts sans précédent pour mettre l'accent sur le développement industriel en Afrique, d'autant plus que cette organisation est le principal agent de planification et d'exécution du système des Nations Unies en ce qui concerne la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Le Japon a appuyé les activités de l'ONUDI dans ce domaine et, en particulier, ses activités de formation des ressources humaines et de renforcement de la capacité. Le Gouvernement japonais a déjà demandé à l'ONUDI d'adapter ses activités à une nouvelle stratégie de développement. Il faudrait mettre davantage l'accent sur l'avantage comparatif que possède l'Organisation en matière de promotion des activités du secteur privé dans les domaines du commerce et de l'investissement.

11. En conclusion, la délégation japonaise est prête à coopérer activement avec le nouveau Directeur général à la mise en oeuvre de la réforme de l'ONUDI. La délégation japonaise espère que cette réforme aboutira à ce que l'ONUDI se spécialise dans certaines activités, comme l'orientation des politiques générale, et à ce que ses programmes et ses méthodes de gestion deviennent plus efficaces.

12. M. EUY TAEK KIM (République de Corée) salue les efforts déployés par l'ONUDI et la CEA pour mettre en oeuvre les programmes de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002). Il faudrait renforcer le rôle de l'ONUDI dans le domaine de la promotion du développement industriel des pays en développement.

13. L'accumulation de capital est un facteur clé de la croissance économique. Bien que l'épargne intérieure fournisse la masse des ressources du développement, l'investissement extérieur direct conduit en général à une utilisation plus efficiente des ressources et à une productivité plus élevée grâce aux transferts de technologie et aux occasions offertes d'accéder aux marchés et réseaux internationaux. À ce propos, la délégation coréenne souligne l'importance des efforts déployés par les pays les moins avancés pour créer un contexte favorable aux investissements extérieurs direct et encourage les organisations du système des Nations Unies à accroître leur soutien au renforcement de la capacité de ces pays dans ce domaine. En 1995, afin d'aider au renforcement de la capacité, le Gouvernement coréen a parrainé une réunion de travail avec l'ONUDI qui était axée sur l'expérience acquise par la République de Corée et la pertinence de cette expérience à la situation des pays africains. Au début de 1997, il a aussi parrainé un cours de spécialisation sectoriel sur le développement industriel en Afrique, en coopération avec la CEA.

14. La délégation coréenne accueille favorablement le rapport détaillé du Secrétaire général sur l'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable publié sous la cote A/52/428 et appuie la recommandation selon laquelle il faudrait encourager les organismes des Nations Unies à favoriser l'esprit d'entreprise, les privatisations, l'abolition des monopoles et la déréglementation (par. 72). Cependant, étant donné que le secteur privé est faible dans la plupart des pays en développement, les gouvernements doivent lui fournir une aide dans les domaines du financement, de la recherche et du développement, des nouvelles technologies et de l'infrastructure physique. L'expérience acquise par la Corée en matière de développement montre qu'un solide partenariat entre les secteurs public et privé est très efficace.

15. La délégation coréenne considère aussi qu'un programme de microcrédit, particulièrement s'il est conçu pour réaliser des objectifs relatifs aux femmes contribuerait à réduire la pauvreté et à introduire l'économie de marché dans les pays les moins avancés et les pays en transition. La délégation coréenne a donc parrainé en 1996 une conférence internationale sur les moyens de revivifier l'investissement privé en Afrique et sur la formation des femmes aux fonctions de direction. La délégation coréenne prévoit d'organiser, en coopération avec le bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (OSCAL), des réunions de groupes d'experts sur l'utilisation du microcrédit pour aider au développement des entreprises en Afrique. En conclusion, l'orateur réaffirme que la République de Corée est prête à faire bénéficier d'autres pays en développement de sa propre expérience du développement.

16. M. TANASESCU (Roumanie) exprime l'appui de la délégation roumaine pour l'intervention faite par le représentant du Luxembourg au nom de l'Union européenne sur les entreprises et le développement. Un lien étroit existe entre le processus de mondialisation et le rôle toujours plus important des petites et moyennes entreprises dans le développement économique. Alors que la mondialisation est un phénomène macro-économique, l'impact des petites et moyennes entreprises se situe au niveau micro-économique.

17. Les petites et moyennes entreprises (PME) deviennent les moteurs de la croissance grâce à leur capacité d'adaptation à l'évolution des marchés, à l'efficacité de leurs activités et à leur haut degré de spécialisation. Par l'intermédiaire de contrats de sous-traitance, elles sont devenues les principaux partenaires des sociétés transnationales qui, avec les gouvernements, sont les premiers à promouvoir les activités des PME. Comme la contribution des PME au produit national brut a augmenté, les gouvernements ont créé un cadre favorable à leurs activités au niveau national et leur ont offert des mesures d'encouragements politiques et financières. À long terme, les PME contribueront à changer le fonctionnement des investissements, du crédit, des activités bancaires, de la recherche et d'autres activités.

18. L'expérience de la Roumanie dans la promotion des PME a été caractérisée par le type de difficultés décrit dans le rapport du Secrétaire général. Le secteur privé crée actuellement près de la moitié du produit intérieur brut de la Roumanie. Les gouvernements qui se sont succédés depuis 1990 ont centrés leurs efforts sur la privatisation de grandes entreprises et sur l'appui aux initiatives individuelles visant à créer des PME. La loi sur les investissements de 1991, telle qu'elle a été amendée, offre aux investisseurs roumains et étrangers des conditions favorables pour leurs activités. Parmi les difficultés rencontrées par la Roumanie dans le processus de privatisation, figurent un accès réduit à l'information sur les marchés, les obstacles parfois subjectifs créés par les banques et le nombre insuffisant de personnel de direction et de décideurs.

19. Les efforts de la Roumanie pour développer des PME ont bénéficié de l'assistance constante du système des Nations Unies. L'un des projets qui a réussi est la création en 1991, avec l'appui du PNUD, du Centre national pour la promotion des PME. Au cours des six dernières années, le Centre a contribué à la formation de personnel, a offert ses conseils techniques en matière d'analyse du marché, de relations avec les autres PME et d'activités d'investissement. Consciente que les problèmes des PME sont communs à tous les pays en transition, la délégation roumaine appuie l'idée visant à transformer le Centre de Bucarest en projet sous-régional qui pourrait, entre autre, promouvoir des relations directes entre les PME des pays bénéficiant de son assistance.

20. M. APDAL (Malaisie) dit que les petites et moyennes entreprises sont un élément essentiel de la politique du Gouvernement malaisien qui met l'accent sur la productivité plutôt que sur une croissance stimulée par les investissements. En Malaisie, les PME sont responsables de plus de 84 % des activités manufacturières. L'expérience de nombreux pays montre que les PME peuvent freiner les tendances à la récession et contribuer à stabiliser l'économie.

21. Les PME éprouvent des difficultés à adopter des technologies de pointe, à employer des travailleurs qualifiés et à accroître leur capacité de production. Incapables d'élargir leurs marchés, il leur arrive fréquemment de ne pouvoir bénéficier des économies d'échelle que permet la production en grandes quantités. Conscient de ces problèmes, le Gouvernement malaisien a adopté des mesures pour soutenir le développement de ces entreprises. Il a institué un cadre de politiques générales, un mécanisme de financement et créé un Ministère pour le développement de l'esprit d'entreprise et une société spéciale pour le développement des PME; il a aussi encouragé l'amélioration des techniques de marketing ainsi que le progrès des technologies et des procédures d'acquisition. Ces mesures visent à encourager la croissance de nouvelles entreprises utilisant la technologie moderne et à renforcer les services techniques offerts aux PME.

22. La technologie et le financement sont d'importance égale. Dans les pays où l'appui financier a pris le pas sur le soutien technique, ces entreprises restent tributaires de stimulants financiers et ne sont pas compétitives sur les marchés mondiaux. La Malaisie a créé des programmes d'exploitation et d'identification des sources d'approvisionnement pour aider les PME à fonctionner sur les marchés en établissant des liens étroits avec de grandes sociétés et des sociétés transnationales.

23. La délégation malaisienne est d'accord avec le Secrétaire général en ce qui concerne la nécessité d'instaurer un partenariat entre secteurs public et privé. Les gouvernements doivent fournir le cadre réglementaire nécessaire au développement du secteur privé. La création de la société de droit malaisien traitant des politiques de privatisation a contribué à promouvoir une coopération entre les deux secteurs. La privatisation de certaines activités comme les services publics et l'infrastructure a libéré des ressources de l'État qui peuvent être utilisées dans d'autres domaines qui n'intéressent pas le secteur privé. En même temps, le Gouvernement a pris des mesures pour protéger l'économie de la Malaisie des excès de la privatisation.

La séance est levée à 16 heures.